Règlement intérieur de la médiathèque de Montréal La Cluse adopté en conseil municipal le 8 avril 2024.

(Adresse: 22 rue du Jura

01460 Montréal La Cluse

Tel: 04 74 76 17 92)

Le règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers : consultation des documents, conditions de prêts...

1. Missions de la médiathèque

La médiathèque est un service public municipal qui a pour mission de faciliter l'accès au savoir et à la culture. Elle est aussi un lieu de loisir et de lien social.

2. Accès à la médiathèque

La médiathèque est ouverte à tous, sous réserve du respect du présent règlement.

L'accès à la structure est piéton, à l'exception du matériel d'aide aux personnes handicapées.

Tout autre moyen de transport ou de locomotion est interdit (planches et patins à roulettes, rollers, ballons, jeux bruyants…)

Les animaux ne sont pas autorisés, à l'exception des chiens d'aveugles.

3. Modalités d'utilisation

Les usagers sont invités à déposer leurs sacs et cartables dans les casiers prévus à cet effet, à l'entrée.

Consultation sur place de documents, animations accessibles à tous gratuitement.

Le prêt de documents est possible après inscription et reste sous la responsabilité de l'emprunteur (si mineur, de l'adulte responsable).

Le personnel de la médiathèque est présent afin de répondre aux demandes du public.

4. Inscriptions

Afin de pouvoir s'inscrire, il est demandé de présenter un justificatif d'identité et de domicile de moins de trois mois.

Un enfant de 8 ans et moins doit être accompagné d'un adulte.

A partir de 9 ans et plus, une autorisation parentale, délivrée au préalable est nécessaire.

Tout changement doit être signalé (nom, adresse, numéro de téléphone…).

5. Prêt

L'abonnement est individuel et nominatif. La carte est valable un an, de date à date.

Le montant de la cotisation annuelle pour l'emprunt de documents à domicile est fixé par le conseil municipal, ci-joint en annexe.

Les photocopies et impressions sont des services payants, ci-joint en annexe.

Les horaires d'ouverture de la médiathèque sont précisés par voie d'affichage sur la façade de la médiathèque, sur le catalogue en ligne et sur le site internet de la mairie.

Une boîte de retour est mise à disponibilité devant la médiathèque.

Un automate es accessible pour les usagers.

Le délai d'emprunt des documents est fixé à un mois sauf pour les DVD et les revues qui sera de 15 jours.

En cas de retard, le personnel de la structure, enverra un mail puis un courrier.

Un usager peut emprunter au total 17 documents dont 1 DVD et une revue. (le numéro du mois en cours devra être consulté sur place).

Détériorations et pertes des documents :

L'emprunteur se doit de signaler tout dommage, détérioration (ne jamais réparer un document) ou perte de document, ainsi que toute anomalie. Le remplacement dudit document ou de son matériel d'accompagnement sera exigé par la médiathèque.

Contraintes légales sur le droit de prêt de DVD :

En application de la loi sur les droits d'auteurs, les médiathèques ne peuvent acheter que des documents audiovisuels dont le prêt est autorisé par les ayants-droits (éditeurs, auteurs...).

Cela entraîne plusieurs conséquences :

- Les DVD sont achetés auprès d'organismes intermédiaires ayant déjà négocié les droits nécessaires (ADAV, COLACO, CVS,...) ou négociés directement auprès des éditeurs. Ces documents sont de fait plus chers puisque le prix comprend l'acquisition des droits.

- En cas de perte ou de détérioration, il est interdit d'acquérir directement des DVD dans les maisons de la presse, les librairies, les grandes surfaces ou Internet.... Vous devrez le remplacer par un autre document après demande auprès du personnel de la médiathèque.

- Le prêt est strictement réservé à un usage privé dans le cercle de famille.

- Le prêt aux écoles et associations n'est pas autorisé **;**

- Toute copie est interdite.

La responsabilité du personnel ne peut être engagée dans le choix des documents empruntés par les enfants.

Un enfant ne peut emprunter un DVD sans ses responsables légaux.

En fonction des décisions légales, certaines vidéos ne sont pas prêtées aux moins de 12.

La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Quelques conseils lors du prêt des DVD :

Les DVD sont des supports extrêmement fragiles et certains sont enregistrés sur les deux faces. Une rayure, une trace de doigt peuvent rendre le support illisible.

Il est donc indispensable d'en prendre le plus grand soin.

6. Réservation

Le document restera en réservation 15 jours après l'envoi au demandeur, du courriel de confirmation de présence du document.

7. Comportement et tenue :

Le lecteur est tenu d'observer le silence à l'intérieur de la médiathèque (bâtiment et terrasse), même dans les espaces de circulation et de dégagement, de respecter le travail d'autrui et d'avoir un comportement correct tant avec les autres lecteurs qu'avec le personnel. Pour cela, il est demandé :

- de ne pas fumer ;

- de ne pas faire usage d'un téléphone portable ou de tout autre objet pouvant occasionner des nuisances sonores ;

- de respecter la neutralité de l'établissement

Le personnel n'est responsable ni des personnes, ni des biens du public et est dégagé de toute responsabilité sur les pratiques.

Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent

règlement.

Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et le cas échéant, de l'accès à la médiathèque.

Les enfants sont sur la surveillance de l'adulte qui l'accompagne.

8. Charte d'utilisation d'internet

- Missions

La mise à disposition des outils et moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la médiathèque. Elle permet d'élargir les ressources documentaires disponibles mais aussi de s'approprier et maîtriser ces nouvelles technologies.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les personnes inscrites bénéficient d'un droit d'accès et de

rectification aux informations qui les concernent en s'adressant à la médiathèque.

La médiathèque met à disposition du public deux postes internet en accès libre après inscription auprès du personnel.

- Conditions d'utilisation

Toute demande de consultation doit être faite auprès du personnel de la médiathèque, qui attribuera les postes.

L'usage des ordinateurs se fait exclusivement à l'intérieur des locaux de la médiathèque, sous la responsabilité de l'emprunteur ou de son représentant légal.

Les mineurs de moins de 12 ans devront impérativement être accompagnés d'un adulte.

Le nombre de personne par ordinateur est limité à deux (sauf cas particulier).

Limitation d'accès au poste d'une heure. Le renouvellement de ce temps est possible en fonction de la demande et de l'appréciation du personnel.

Il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur.

Pour des raisons de sécurité, les téléchargements sont interdits. Les utilisateurs s'engagent à ne pas modifier la configuration du poste de consultation et /ou effectuer des opérations pouvant nuire au bon fonctionnement du poste (téléchargements, transferts de fichier).

La sauvegarde des données personnelles n'est pas autorisée sur le disque dur.

La consultation de sites contraires à la législation française (pornographie, pédophilie, terrorisme, de nature à porter préjudice aux tiers, incitation à la haine raciale, à la xénophobie, site de jeux d'argent ou de pratiques illégales…) est strictement interdite.

Tout problème technique doit être signalé au personnel de la bibliothèque. Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur qui doit le remplacer ou le rembourser en fonction de la valeur en cours lors de la détérioration.

L'utilisateur est informé que la médiathèque n'est pas responsable du contenu des pages Internet ni de l'usage qu'il pourrait en être fait.

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteurs des œuvres consultées.

Seule la responsabilité pleine et entière de l'usager est engagée.

Toutefois le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas ces règles.

9. Application du règlement intérieur

Le personnel de la médiathèque est chargé, sous la responsabilité de

Mr Le Maire, de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence à la médiathèque, à usage du public.

Le règlement est également consultable sur le site Internet de la

Mairie de Montréal La Cluse.

Tarifs 2024

Cotisation annuelle :

TARIFS	Habitants Montréal-la Cluse	Autres
Carte enfant	Gratuité	Gratuité
Carte plein tarif adulte	20.00€	35.00€
Carte lycéen, étudiant, personne inscrite à Pôle Emploi ou ayant droit au Revenu de Solidarité active (RSA)	Gratuité	5€

Les photocopies et impressions sont des services payants :

Photocopies et impressions	
Photocopies/impressions couleur A4	0.25€
Photocopies/impressions noir et blanc A4	0.20€
Photocopies/impressions couleur A3	0.35€
Photocopies/impressions noir et blanc A3	0.25€

Autorisation parentale d'inscription

à la médiathèque de Montréal La Cluse

Barrer les mentions inutiles

A faire remplir pour l'inscription des enfants de moins de 9 ans :

Je soussigné(e)

Nom : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

Téléphone fixe : ……portable : ……

père mère tuteur

Autorise l'enfant

Nom : ……

Prénom : ……

Date de naissance : ……..

A s'inscrire à la médiathèque et à emprunter des documents.

Je m'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de la médiathèque et à rendre les documents dans les délais et en bon état.

Date : ……

Signature du parent ou du tuteur : ……..

Merci de joindre un justificatif de domicile et une carte d'identité qui vous seront rendus aussitôt.

Inscription pour l'utilisation d'internet

Barrer les mentions inutiles

Formulaire à remplir en caractères d'imprimerie

Sexe M F

Responsable Me Mlle Mr

Nom : ……

Prénom : ……

Nom ……

Prénom : ……

Adresse : ……

Quartier : ……

CP : Ville : ……..

E mail : ____ ____ ____ ____ ___ @ __ __ ___ ___ ___ ___

Date de naissance : / /

Date de naissance du responsable : / /

Profession : ……

Monsieur ou Madame _____ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la médiathèque de Montréal La Cluse.

Fait à Montréal La Cluse le

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Numéro de carte si abonné(e)